

Journal d'ESTAVAYER

JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER



Edito

Chères citoyennes, chers citoyens,

Voilà déjà le premier semestre de cette année terminé. L'été est là et notre Commune avance d'un pas assuré.

Les comptes de nos sept anciennes Communes ont été validés par le Conseil général. Ceux-ci laissent apparaître un bénéfice important, cela est de bon augure pour notre nouvelle Commune, compte tenu des projets en cours, à venir et des investissements y relatifs.

Au cours de ces six premiers mois, nous avons acquis une meilleure connaissance de notre territoire en traitant différents sujets et en participant à divers événements. C'est chaque fois avec plaisir qu'un membre de notre Conseil communal participe à ces différentes manifestations. C'est là l'occasion de rencontrer la population de notre Commune et de faire connaissance.

Le printemps a été riche en manifestations, parmi lesquelles je citerais de manière non-exhaustive Ludimania'K, le tournoi de pétanque de Murist, Elsa Bike, le Concours hippique, le Festival des Roses ainsi que la fête villageoise de Bussy. Je félicite les comités d'organisation des différents événements passés et de ceux à venir au cours de ces prochains mois ainsi que tous les bénévoles qui s'engagent sans compter pour permettre leur réussite.

Et des événements, il y en aura encore de nombreux cet été dans nos différentes localités. Je me réjouis d'y participer et de vous y rencontrer.

Bel été à toutes et à tous.

André Losey, Syndic

SOMMAIRE

p.2

A LA RENCONTRE DES CITOYENS

p.3-5

ORGANISATION POLITIQUE

- Finances communales
- Conseil général

p. 6-13

CAHIERS SPÉCIAUX

- Vivre à Estavayer
- Service de l'Edilité
- Secteurs Police et Défense incendie
- Service de l'Environnement
- Service du Territoire

p. 14-16

CULTURE ET TOURISME

Une administration communale à votre service

L'administration communale de la Commune d'Estavayer se situe à **Estavayer-le-Lac**
Rue de l'Hôtel de Ville 11
Bâtiment dit de La Grenette

Elle abrite la majorité des activités administratives de la Commune :

- Contrôle des habitants, réception ;
- Police communale ;
- Secrétariat général ;
- Ressources humaines ;
- Comptabilité, finances, impôts ;
- Service de l'environnement ;
- Service du territoire ;
- Secrétariat des écoles.

Horaires :

- de 08h30 à 11h30 et 14h00 à 16h30, le jeudi jusqu'à 19h00

Horaires de l'administration communale du 10 juillet au 18 août 2017 :

- Tous les matins selon l'horaire usuel : 08h30-11h30;
- Jeudi après-midi de 14h00 à 19h00; ACCUEIL UNIQUEMENT

Numéro de téléphone principal de l'administration communale : **026 664 80 00**

Adresse électronique : **commune@estavayer.ch**

Les coordonnées détaillées de chaque service et secteur sont disponibles sur notre site internet : **www.estavayer.ch**

Plusieurs autres prestations fournies par la Commune sont proposées de manière décentralisée, dans d'autres bâtiments: Défense incendie, Eau potable, Eaux usées, Edilité, Crèche, Office des curatelles, Musée, Sport, Animation jeunesse, Estasympa, Accueil extra-scolaire, etc.

Etre sur le terrain à la rencontre des citoyens

Au cours de ces six premiers mois, nous avons acquis une meilleure connaissance de notre territoire en traitant différents sujets et en participant à divers événements et notamment :

- du golf de Vuissens lors de leur assemblée générale ;
- des terrains de pétanque de Murist lors d'une soirée de nos employés ;
- du village de Montborget lors de la fête régionale de lutte ;
- des installations militaires de l'aérodrome pour la fin d'un cours de répétition (60% de ce dernier se trouve sur notre territoire) ;
- de la grande salle de Rueyres-les-Prés lors de l'assemblée des retraités de la Broye.

Nous avons aussi organisé ou co-organisé différents points de rencontres :

- les nouveaux citoyens
- les nouveaux habitants
- les bourgeois

Le vivre ensemble, relaté dans le chant du yéyé d'Estavayer, montre cette envie de cohésion.



Finances

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Les comptes 2016 des sept anciennes Communes nouvellement fusionnées ont été établis par les boursières et le boursier respectifs de chaque ancienne entité. Ils ont ensuite été soumis à l'expertise des différents organes de révision et, pour terminer, ont été analysés par les anciennes Commissions financières qui ont rédigé individuellement leur propre rapport, comme cela était prévu dans la convention de fusion.

| Comptes 2016 | Bussy | Estavayer-le-Lac | Morens | Murist | Rueyres-les-Prés | Vernay | Vuissens | Total |
|--------------------------------|--------------|------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|----------------------|
| Résultat brut structurel | 635'241.52 | 4'581'218.28 | 57'148.00 | 161'899.08 | 489'693.25 | 340'453.07 | 33'606.44 | 6'299'259.64 |
| Amortissements supplémentaires | 632'944.90 | 4'208'000.28 | 54'563.10 | 157'159.90 | 484'322.35 | 338'948.70 | 32'843.75 | 5'908'782.98 |
| Résultat net | 2'296.62 | 373'218.00 | 2'584.90 | 4'739.18 | 5'370.90 | 1'504.37 | 762.69 | 390'476.66 |
| Bilan | 2'963'814.44 | 70'697'402.15 | 2'797'178.58 | 5'121'243.26 | 1'776'645.82 | 4'856'074.49 | 2'663'432.30 | 90'875'791.04 |
| Dettes MT/LT* | 1'260'000.00 | 46'777'500.00 | 0.00 | 3'571'040.00 | 806'000.00 | 1'949'480.00 | 1'660'394.35 | 56'024.414.35 |
| Dettes/Bilan | 42.51% | 66.17% | 0.00% | 69.73% | 45.37% | 40.15% | 62.34% | 61.65% |

*Sont incluses uniquement les dettes à moyen et long terme. Ne sont pas inclus les créanciers, les comptes courants, les provisions, les transitoires, etc.

Le détail des comptes 2016 de l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac se trouve dans notre rapport de gestion et est consultable sur notre site Internet **www.estavayer.ch**

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES IMPOTS

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas reçu vos acomptes d'impôt ou que ceux-ci vous interpellent, nous vous prions de bien vouloir lire attentivement ce qui suit.

Avec la fusion et la mise en place d'un nouveau logiciel comptable, il se peut que certains contribuables n'aient pas reçu leurs acomptes d'impôt communal 2017, ou alors que les montants demandés ne correspondent pas aux acomptes des années précédentes. Dans ce cas, nous vous prions de vous manifester au plus vite auprès du Service des finances (026 664 80 20).

Pour les anciennes Communes de Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens, l'impôt communal était directement encaissé par le Service Cantonal des Contributions jusqu'à la période fiscale 2016. Suite à la fusion, la Commune d'Estavayer encaisse directement l'impôt communal, raison pour laquelle vous recevez des demandes d'acomptes de la Commune et du Canton séparément. Au cas où vos acomptes d'impôt devraient être ajustés, il y aura lieu de procéder aux modifications auprès de la Commune et du Service Cantonal des Contributions au 026 305 33 00.

Pour l'ancienne Commune de Murist, l'impôt paroissial catholique était encaissé par la Commune jusqu'à la période fiscale 2016. Suite à la fusion, l'impôt paroissial catholique sera prélevé directement par le Service Cantonal des Contributions.

Au cas où le paiement de votre premier acompte devrait se faire après la date d'échéance, nous précisons que la Commune n'encaissera pas d'intérêt de retard pour le mois de mai 2017.



Petit rappel !

Nous rappelons aux **jeunes ayant terminé leur formation en 2016** qu'ils doivent contacter le Service des Finances de la Commune (026 664 80 20) et le Service Cantonal des Contributions (026 305 33 00) afin de pouvoir déterminer les acomptes à payer. Cela évitera de devoir s'acquitter d'un important montant d'impôt en une seule fois lors des taxations définitives ultérieures. Prenez contact avec le SCC et la Commune.

Le Service des finances est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions 026 664 80 20 ou par mail à compta@estavayer.ch.

Le Conseil général

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur le projet de budget et la validation des comptes, les propositions d'investissements, l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, l'adoption de règlements et toutes autres compétences qui lui sont confiées. Les séances sont publiques.

Il est composé de 60 membres élus, pour 5 ans par la population. Il se réunit 5 à 7 fois par année.

Séance du Conseil général du 5 avril 2017

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017.
2. Communications du Conseil communal.
3. Accepté l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence pour conclure des opérations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 300'000.00 par objet pendant la présente législature à l'unanimité.
4. Accepté l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la mise à disposition de terrains en zone d'activité sous forme de droits distincts et permanents (DDP) pour la présente législature par 57 voix et une abstention.
5. Accepté un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule pour le Service de l'Edilité à l'unanimité.
6. Débattu de la rémunération du Conseil communal et du Conseil général ainsi que du rapport de la Commission ad-hoc proposant d'adapter la rémunération des Conseillers communaux sur la base du salaire maximum à CHF 158'065.00, de refuser l'ajout de 0.5 EPT au budget pour le Conseil communal et d'adapter le règlement fixant les honoraires du Conseil général et les indemnités à verser.
7. Débattu du budget de fonctionnement 2017 de la Commune d'Estavayer, et après avoir demandé l'amendement proposé au point 6, l'a accepté par 54 oui, 4 non et 0 abstention.
8. Divers.

Séance du Conseil général du 31 mai 2017

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 5 avril 2017.
2. Communications du Conseil communal.
3. Accepté un crédit d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule tonne pompe pour le CSPI Estavayer à l'unanimité.
4. Adopté la nouvelle convention entre les Communes de la Broye et les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye à l'unanimité.
5. Accepté un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour la modification du système de communication avec les stations de pompage à la STEP à l'unanimité.
6. Accepté un crédit d'investissement de CHF 53'000.00 TTC pour le changement des moteurs des vis de relevage de la STEP à l'unanimité.
7. Accepté un crédit d'investissement de CHF 299'000.00 TTC pour le remplacement de la première table d'égouttage à la STEP à l'unanimité.
8. Approuvé les comptes 2016 à l'unanimité.
9. Pris connaissance du rapport de gestion 2016 (consultable sur le site Internet).
10. Divers.

Les prochaines séances auront lieu le 03 juillet 2017 et le 18 septembre 2017 à 20h.

Nous rappelons que tous les procès-verbaux du Conseil général sont disponibles sur notre site Internet.



INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER SCOLAIRE !

La clôture aura lieu le 7 juillet.

Chaque cercle scolaire organise une petite fête à cette occasion.

Les vacances débutent le lundi 10 juillet et se terminent le mercredi 23 août. Le jour de la reprise est donc le jeudi 24 août 2017.

Bonnes vacances !



Afin de faire connaissance avec tous les Conseillers généraux, une présentation de 4 personnes selon tournus est faite lors de chaque tirage.



BUGNON CÉDRIC Groupe Murist-Vuissens

Né à Estavayer-le-Lac, habitant Murist, j'ai une sœur et je suis contremaître menuisier. J'aime les balades en montagne, jouer au skater hockey et pratiquer le tir à 300 mètres.

Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

Etant donné que Murist fait désormais partie de la Commune d'Estavayer, j'ai grand intérêt à m'investir pour l'avenir des citoyens. Je suis fier de siéger au Conseil général et j'ai hâte de transmettre mes nombreuses idées et ainsi participer au bon fonctionnement de cette nouvelle aventure.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Une selle de chevreuil, sauce aux chanterelles avec des spätzlis maison - un bouquetin - Spartacus - trop gentil et crocheur.



JOYE STÉPHANIE Groupe Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés (BMR)

Née à Estavayer-le-Lac et habitant Bussy. Mon papa était paysan, ma maman, en plus de gérer la famille, était boursière communale à Bussy. J'ai 3 grandes sœurs, 8 neveux et nièces. Employée de commerce, je travaille à la Commune de Belmont-Broye depuis 5 ans.

Pourquoi je me suis présentée au Conseil général ?

Parce que la politique a toujours été une affaire de famille ! De plus, la gestion d'une Commune m'a toujours intéressée, peut-être parce que j'ai effectué mon apprentissage à la Commune d'Estavayer-le-Lac ! Maintenant je me sens prête à donner de mon temps pour le bien commun.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Poulet au curry rouge - un dauphin - Les gens heureux lisent et boivent du café, d'Agnès Martin-Lugand - bileuse et persévérante.



MARMY PATRICE Union démocratique du centre (UDC)

Né à Estavayer-le-Lac, habitant Estavayer-le-Lac. Marié, 2 filles et 1 garçon. Agriculteur et propriétaire d'un camping à la ferme et d'hébergements insolites. J'aime le ski nautique et je suis toujours à la recherche d'idées pour dynamiser le tourisme rural.

Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

J'ai toujours été intéressé par la politique régionale, en particulier celle de ma Commune. J'en suis déjà à ma 4ème législature et je suis toujours autant enthousiaste et intéressé aux affaires communales.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Une côte de bœuf - un « Maine Coon » ou chat géant - Gran Torino de Clint Eastwood - la franchise et la franchise.



ROULIN THIERRY Groupe Vernay

Né à Estavayer-le-Lac et habitant Forel, marié avec Isabelle, 3 filles. Travaille aux Forces aériennes à Payerne comme chef d'atelier dans le domaine du transport aérien (hélicoptère). Instructeur sapeurs-pompiers depuis 15 ans et membre de l'EM du CR-CSPI d'Estavayer.

Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

L'investissement pour la société en général fait partie de mes racines. J'aime ce contact avec les gens qu'il soit passionné, animé ou simplement amical. Pouvoir contribuer à la gestion de notre Commune va dans ce sens. C'est pour moi un grand défi.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Des grillades - un phénix (oiseau fantastique symbolisant 2 passions : l'aviation et les pompiers) - Pearl Harbor - têtu et patient.

Au gré des rencontres

Les nouveaux citoyens

Les nouveaux citoyens d'Estavayer se sont retrouvés avec les autorités et le Président du Conseil général pour leur entrée dans le monde des décideurs ! Maintenant, ces jeunes peuvent voter et font partie intégrante de la vie politique de la Commune. 111 jeunes ont reçu une invitation et **31 ont répondu présents**. Le 2 juin, après une super partie de bowling à Sévaz, ils se sont rendus au restaurant « le Rêve » à Rueyres-les-Prés pour partager un sympathique repas en compagnie des autorités communales.



©Le Républicain

Assemblée de la Bourgeoisie

Un succès phénoménal ... du jamais vu ... et pour cause. Avec la fusion, les habitants originaires des Communes fusionnées deviennent Bourgeois d'Estavayer. **Ainsi, la Commune compte, sur son territoire, plus de 1300 personnes de + 18 ans originaires d'Estavayer.**

La Bourgeoisie d'Estavayer est propriétaire de l'immeuble de la Rue de la Gare 1 à Estavayer qui abrite la Poste et le Tribunal. Elle est également propriétaire de terrains du côté du Restoroute, possède des forêts et une cabane dans les bois de Verdières. Des explications claires ont été données par M. Losey, Syndic et Président des Bourgeois.

Les comptes annuels ont été approuvés par l'assemblée avec un total des charges de CHF 161'952.19 et un total des revenus de CHF 283'233.00 pour un excédent de revenus de CHF 121'280.81. La fortune de la Bourgeoisie au 31.12.2016 s'élevait à CHF 2'699'112.50.

La commission a été renommée pour une période législative. Ainsi, MM. Léon Bocard, Georges Pautre et Denis Maître ont été reconduits comme membres de cette commission qui se réunit 3-4 fois par année.

Conformément à l'art. 106 de la loi sur les Communes, les bourgeois qui ont leur domicile sur la Commune sont convoqués par la Commune. Hormis les deux assemblées annuelles à laquelle sont convoqués tous les Bourgeois majeurs, il n'y a pas d'avantage spécifique à être bourgeois si ce n'est la fierté d'en faire partie.

Les nouveaux habitants

Le samedi 13 mai dernier, **120 habitants** sur les 400 invités ont répondu présents et se sont retrouvés à la Prillaz pour la traditionnelle réception d'accueil des nouveaux habitants et des personnes naturalisées pour l'année 2016.

Une présentation de la Commune leur a été faite du point de vue de l'intégration et l'accent a été mis sur les différentes sociétés locales.

Une magnifique prestation musicale de la Villageoise de Rueyres, Bussy, Sévaz et Morens a agrémenté cette rencontre sans oublier l'interprétation sans faille de la chanson « le yéyé d'Estavayer » par les agents sympas, unissant symboliquement tous les habitants de la Commune.

Le yéyé d'Estavayer

La mélodie



Un projet estasympa pour unifier la nouvelle commune par une chanson
Version karaoke : <https://www.youtube.com/watch?v=xuXwIqP3uA&t=63s>

Refrain

Le lac est beau, belle la campagne
On t'accueille bien si toi tu viens
Charmante la ville, comme la montagne
C'est le yéyé d'Estavayer
Partout des fleurs, surtout des roses
On dit bonjour à chaque carrefour
On rit, on pleure, on doute, on ose
C'est le yéyé d'Estavayer

1

Bussy vit dans le bonheur depuis plus de deux mille ans
Morens est plein de splendeurs, c'est un village accueillant
Murist bouge énormément, la Tour d'Ia Molière est enchantée
Elle se dresse élégamment et fait qu'on se sent protégé

2

La vie est belle à **Rueyres-les-Prés**, au loin scintillent les pics alpins
La vie est charmante à **Vernay** entre les champs, les sapins
A **Vuissens** la vie est heureuse, dans le calme on fait une pause
La vie est bonne et harmonieuse dans **la Cité à la Rose**



Devenez Agent EstaSympa !

La Commune d'Estavayer lance la 6^e volée de la formation d'Agent EstaSympa.

Promouvoir la cohésion sociale et la qualité de vie à travers son activité quotidienne, sa manière de vivre ou des projets, voilà l'ambition d'un agent EstaSympa. Si telle est également votre aspiration, la Commune d'Estavayer propose une formation, gratuite, qui vous sera utile. A travers des thèmes tels que l'estime de soi, la gestion des conflits ou de projets, ce cycle de rencontres cherche à donner aux citoyens intéressés, et motivés, de nouvelles compétences, qui leur seront utiles pour renforcer la qualité de vie dans la communauté ainsi que pour favoriser l'«aller vers», dans le but de faire régner un esprit « sympas ».

Les personnes formées pourront ensuite mettre en pratique leurs connaissances dans leur vie de tous les jours, au sein d'associations, sur leur lieu de travail ou dans leur voisinage, avec pour objectif d'enrichir la vie de chacun et de chacune dans la Commune.

VIVRE L'ESPRIT SYMPA

Aucun prérequis n'est exigé, si ce n'est d'être âgé de plus de 18 ans et résider dans la Commune d'Estavayer ou avoir des liens forts avec cette Commune ainsi que de pouvoir assister à chacune des six rencontres. Ce qui compte, c'est porter les valeurs du projet et d'avoir envie d'être en contact avec ses concitoyens, pour faire vivre l'esprit sympas.

S'INFORMER AVANT DE S'INSCRIRE

Séance d'information pour les personnes intéressées ou inscrites :

Mardi 19 septembre 2017 à 19h à la Salle du Conseil Général de la Grenette

Les intéressés sont invités à s'annoncer **jusqu'au 19 septembre auprès de la coordination d'EstaSympa par téléphone 078 885 40 40 ou par courriel à estasympa@estavayer.ch ou sur place lors de la séance d'information**
Le nombre de participants est limité.

Dates de la formation:

Vendredi 29 septembre (soirée)
Samedis 30 septembre, 14 octobre, 4 et 25 novembre
Mercredi 15 novembre (soirée)

Lieu: Rue du Musée 11, 1er étage, Locaux EstaSympa

Contenu: 6 moments de formation + participation à un groupe de projet l'année suivante

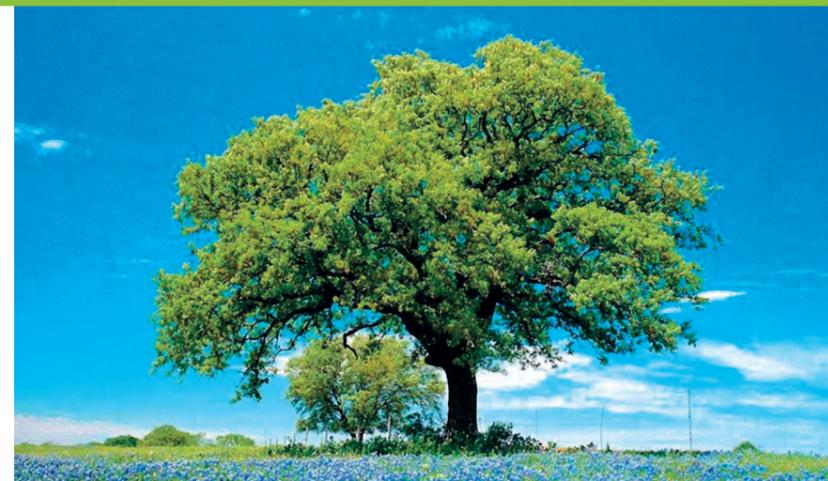
Formation et repas gratuits (Valeur de la formation CHF 1'000.-)

Au maximum 15 personnes

Une attestation de cours sera délivrée au terme de la formation.

Contact: estasympa@estavayer.ch ou Thomas Raaflaub (coordinateur remplaçant du projet) 078 885 40 40

www.estasympa.ch



Une Commune propre !

Il rappelle que les propriétaires de chiens doivent ramasser les détritiques et les déposer dans une poubelle publique ou une poubelle à robidog.

Merci aussi de ne pas jeter les sachets dans les champs qui bordent les chemins de remaniement. Nos agriculteurs vous en remercient d'avance.

Haies

Nous nous permettons de vous rappeler quelques règles concernant les haies ou les barrières (extraits loi cantonale sur les routes et du Code civil suisse (CCS) :

Murs et clôtures : (art. 93a de la loi cantonale sur les routes)

1. Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhaussés à moins de 1.65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques.
2. Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.
3. La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1.65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.

Haies vives : (art. 94.2 de la loi cantonale sur les routes)

1. Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.
2. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
3. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Arbres : (art. 95.3 de la loi cantonale sur les routes)

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

Distance à la limite d'un bien-fonds :

Art. 234 CCS 687, 688

Les branches qui avanceraient sur le fonds du voisin doivent, à sa demande, être coupées à 4.50 m du sol s'il s'agit d'arbres fruitiers, à 6 m s'il s'agit d'arbres de haute futaie autre que des arbres fruitiers et même à toute hauteur si le voisin veut bâtir à cet endroit. Il peut les couper lui-même et les garder si, après réclamation, le propriétaire ne les a pas enlevées dans un délai convenable.

Art. 266 CCS 697

A moins d'entente entre les voisins, la haie vive n'est plantée qu'à 60 cm de la ligne séparative des fonds. Si elle doit servir de clôture entre deux pâturages, elle peut être plantée dans l'alignement des bornes. La haie vive ne peut excéder 120 cm de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou tous les quatre ans, si la haie sépare deux pâturages, mais au délai annuel au 1er novembre. Le voisin a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.

Les potagers urbains sont à la mode !

Réalisés au cœur de quartiers d'habitation, les potagers urbains sont des projets qui utilisent des parcelles inutilisées ou qui sont créés de toutes pièces pour se transformer rapidement en lieux de vie et de rencontres.

L'équipe des jardiniers de la Commune d'Estavayer a imaginé un jardin urbain sur la Place du Midi. Ils ont fait pousser, dans de grands bacs, des fraises, des tomates et différents légumes ainsi que des herbes aromatiques pour permettre surtout aux enfants de voir «comment ça pousse». A cet effet, les jardiniers ont également réalisé deux tours à fraises qui seront posées dans les écoles.

L'idée est de favoriser la convivialité entre les jardiniers et les particuliers. Le concept du jardin urbain est d'inviter chaque citoyen à passer se servir, cueillir une fraise ou un légume mais avec respect et modération !



Ouverture estivale de la déchetterie

Nous vous rappelons que les heures d'ouverture d'été de la déchetterie sont :

| | | |
|-----------------|----------------------|----------------------|
| Mardi | 09h00 – 11h30 | 15h30 – 19h00 |
| Mercredi | 13h00 – 16h00 | |
| Jeudi | 15h30 – 19h00 | |
| Vendredi | 15h30 – 19h00 | |
| Samedi | 09h00 – 11h30 | 13h00 – 16h00 |

Le ramassage des ordures se fait, à Estavayer-le-Lac, tous les lundis et jeudis. Attention, il est interdit de sortir les poubelles avant 20h00 la veille du ramassage, sous peine d'être amendé.

Le système de containers enterrés est en cours d'installation sur le territoire d'Estavayer-le-Lac et devrait être opérationnel au début janvier 2018. De plus amples informations vous parviendront dans une prochaine édition.



Nouvelle déchetterie mobile à Murist !

Lors de l'élaboration du projet de fusion, il avait été décidé de proposer un service de proximité aux habitants de Murist, Franex, La Vounaise et Montborget.

Les déchets récoltés sur place sont les suivants :

papier/carton, verre, PET, fer blanc, alu ménage/ cannettes alu / capsules Nespresso / piles et batteries.

Tous les autres déchets sont à amener à la déchetterie d'Estavayer-le-Lac. Les ordures ménagères continuent d'être éliminées dans les containers mis en place derrière le hangar du feu ou peuvent être amenées à la déchetterie d'Estavayer-le-Lac.

Cygnes :

Par mesure de sécurité et de salubrité publique, sauf autorisation donnée par les Autorités communales, **il est recommandé de ne pas nourrir les oiseaux sauvages et plus particulièrement les cygnes.**

A cet effet, des panneaux d'information ont été installés dans le secteur de la Plage communale, particulièrement exposé par la présence nombreuse des cygnes.

Depuis le début mai, une déchetterie mobile se rend à Murist, au Bas du Ruz, à côté du local du Service du feu deux fois par semaine, soit les :

Mercredi de 17h00 à 19h00
Samedi de 09h00 à 11h00

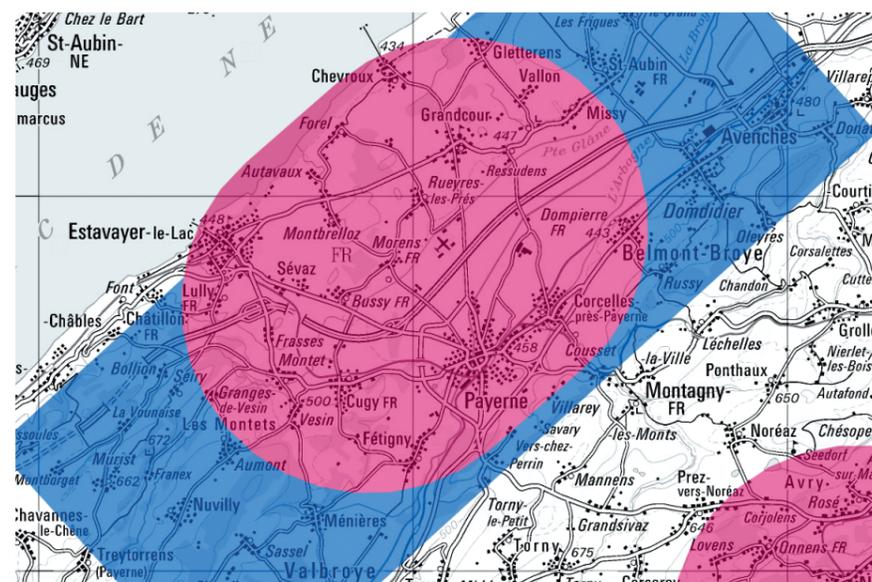


Drones et modèles réduits

Les drones sont des appareils volants télécommandés, en général de petite envergure et assimilés sur le plan juridique aux modèles réduits volants.

- Aucune autorisation n'est nécessaire pour les modèles dont le poids est égal ou inférieur à 30 kg.
- Par contre, pour les modèles qui excèdent un poids de 30 kg, une autorisation de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) est nécessaire.
- Le « pilote » doit maintenir un contact visuel permanent avec le drone.
- Il est en principe interdit d'utiliser des drones à moins de 100 m de rassemblements de personnes en plein air.
- Il est interdit d'utiliser ces appareils à une distance de moins de 5 km des pistes d'un aérodrome civil ou militaire si les drones dépassent une hauteur de vol de 150 m au-dessus du sol.
- Des exceptions peuvent être accordées par l'organe du contrôle de la circulation aérienne, en accord avec le chef d'aérodrome, pour les aérodromes avec services de la navigation aérienne, par le chef d'aérodrome pour les autres aérodromes.
- Les prises de vue aériennes sont admises sous réserve de la réglementation relative à la protection des installations militaires. Il y a lieu également de respecter la sphère privée et plus généralement les dispositions de la loi sur la protection des données.
- L'exploitant, d'un drone ou d'un modèle réduit d'un poids de plus de 500 grammes doit conclure une assurance responsabilité civile d'une somme d'un million de francs au moins.

En finalité, toute utilisation d'un modèle réduit de style aéronef ou drone, quelque soit le poids, est strictement interdit selon le plan ci-dessous ou sur autorisation des Autorités communales.



Légende

- Zone avec interdiction de vol limité (150 m au-dessus du sol)
- Zone avec interdiction de vol (5 km des pistes)



Pompiers (CSPi)

et son Centre de Renfort (CR), votre corps

Que ce soit en plein rêve, au travail, en famille, avec son conjoint, ses enfants, en compagnie d'amis, devant notre série préférée ou prêt à déguster un succulent repas, nous partons direction la caserne.

Sur le trajet, nous pensons déjà à l'intervention... feu, inondation, éléments naturels, sauvetage, désincarcération et autres interventions diverses. Les nombreuses heures de cours et de formation dispensées par les différents chefs de qualité nous reviennent en mémoire instantanément et nous nous sentons prêts car nous avons été préparés et même très bien préparés par tout le staff.

Avec notre uniforme de pompier sur le dos, c'est parti! Sapeurs, protection respiratoire, spécialistes, chauffeurs, sous la direction du chef d'intervention s'or-

ganisent efficacement et de manière coordonnée. Tel un puzzle, les pièces s'emboîtent presque parfaitement les unes aux autres.

La crise passée, la situation est maîtrisée et nous rentrons pour nettoyer notre matériel et rééquiper le tout afin de préparer une future sortie. Sentiment mitigé du devoir accompli d'une alarme à une autre ; profonde tristesse qui nous touche et nous remue au plus profond de nous-mêmes parfois. Mais surtout immense bonheur souvent grâce à un geste, un regard, ou un sourire qui valent bien plus que des mots ! Quoi qu'il en soit, à la prochaine sonnerie qui retentira, nous repartirons...

Voilà en quelques lignes le travail du sapeur-pompier volontaire.

Le nouvel Etat-Major s'est efforcé de préserver des entités sur chaque territoire de la Commune fusionnée. Cette décision a été accueillie avec beaucoup de plaisir chez nos sapeurs et nous permet d'être efficaces quand vous avez besoin de nous.

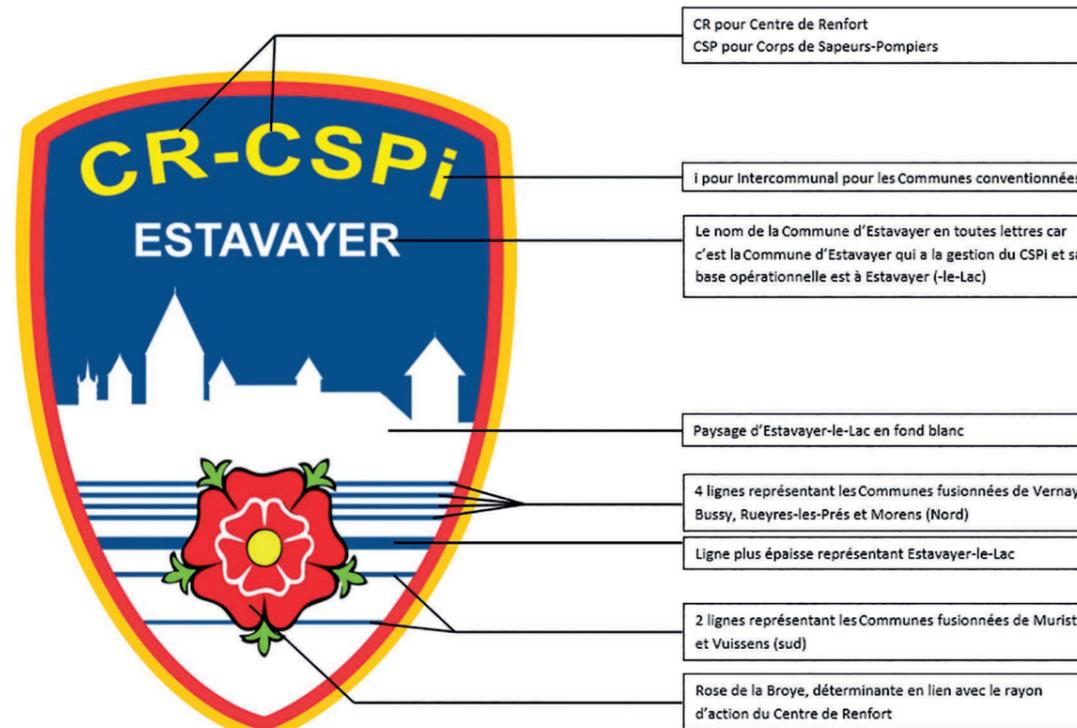
Lors de tout sinistre nécessitant notre intervention, n'hésitez pas à faire appel à votre corps de sapeurs-pompiers (tél. 118).

Nous vous invitons à visiter régulièrement notre site internet : www.pompiers-estavayer.ch où vous trouverez une galerie de photos de nos interventions et exercices. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement au 026 664 80 18.

Lt Criblet Jean-Charles, Quartier-Maître

Dans le cadre de la fusion des 7 Communes, le CSPi a subi des mutations. L'identité visuelle du corps a été revue et vous est présentée ci-dessous.

Maj. Michel Patrick





IMPORTANT !

Selon le règlement communal et afin de garantir une intervention rapide et efficace sur le réseau de distribution de la Commune, le Conseil Communal rappelle que toutes les vannes privées au départ de la conduite principale ainsi que tous les compteurs d'eau doivent être accessibles et manœuvrables en tout temps.

Les bornes hydrantes sont exclusivement réservées à la défense incendie et pour l'entretien du réseau. Son utilisation par des tiers y compris les entreprises est interdite et amendable. Une demande spéciale peut être faite auprès du secteur de l'eau potable.



Secteur des eaux

En Suisse, on consomme chaque année environ 1 milliard de mètres cubes d'eau potable. Une eau qui figure aussi en tête de liste des boissons les plus bues.

L'eau du robinet est la boisson à privilégier pour couvrir nos besoins hydriques quotidiens, nous propose la Société suisse de nutrition (SSN). Chaque distributeur (dès qu'une eau est fournie à des tiers) est tenu de garantir une eau irréprochable et en suffisance selon la LEP (loi sur l'eau potable). Pour ce faire, elle doit mettre en place un système d'autocontrôle qui assure cette qualité de la « source » jusqu'au à son point de consommation.

Pour l'essentiel de la Commune d'Estavayer, la distribution d'eau de boisson se fait par le biais de la station de pompage et de traitement d'Estavayer-le-Lac. Franex, La Vounaise, Montborget, Murist, Mussillens et Vuissens sont alimentés par de l'eau provenant de diverses sources.

Les Suisses ont de l'eau potable à volonté. Elle est pour nous comme l'air que nous respirons : nous n'imaginons pas en être privés. Et pourtant, suite à une rupture de canalisation ou une contamination externe, les robinets peuvent être momentanément à sec.

On dit qu'une personne peut vivre 30 jours sans se nourrir, mais 3 jours seulement sans boire. La Confédération recommande une réserve de 9 litres d'eau par personne (soit un lot de 6x1.5l).

QUESTIONS PRATIQUES

En plus des contrôles journaliers effectués par les fournisseurs, les laboratoires cantonaux ou accrédités analysent périodiquement toutes les eaux de Suisse selon un plan de prélèvements établi chaque début d'année.

Qualité de l'eau potable en 2016 pour Estavayer-le-Lac

Selon l'ordonnance du DFI du 23.11.2005 sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale. (N° RS 817.022.102)

1. Informations générales

Selon les analyses officielles du laboratoire cantonal effectuées chaque mois, **tous les échantillons répondaient aux exigences légales**, en ce qui concerne les paramètres chimiques et microbiologiques.

2. Dureté totale et pH (potentiel hydrogène)

L'eau du réseau d'Estavayer-le-Lac possède une dureté totale de **15°f** (degrés français) ce qui correspond à une eau douce à mi-dure et un pH en sortie de station de **7.6** (7 étant le pH neutre).

3. Teneur en nitrate

Le taux de nitrate varie entre 5 et 6 mg/l (valeur de tolérance 40 mg/l MSDA Manuel Suisse des denrées alimentaires chap. 27A).

4. Provenance de l'eau

| | |
|--|--|
| Eau du lac de Neuchâtel | 100% |
| Liaison directe avec le réseau du GRAC | (98% eau d'Estavayer-le-Lac) |
| Eau en cas de crise (AEC) | Retour du GRAC, interconnecté d'Yverdon à Morat via l'ARRIBRU et l'ABV |

N.B. L'eau du lac procure une bonne stabilité des points 2 et 3 ainsi qu'une réserve naturelle pour les périodes d'été. L'ozone lutte efficacement contre certains micropolluants connus dans les eaux de surface.

5. Traitement de l'eau

Une station de filtration, située au bord du lac, nous permet de traiter l'eau brute à travers une suite d'étapes :
Floculation → Filtration sur sable → Ozonation → Filtration sur charbon actif → Injection d'eau chlorée par électrolyse

Quelques chiffres

| | | | |
|---|---------------------------|--------------------|----------|
| Quantité d'eau traitée et refoulée dans le réseau | | | |
| En hiver | env. 7'900 m ³ | (7'900'000 litres) | par jour |
| En été | env. 9'500 m ³ | (9'500'000 litres) | par jour |
| En 2016 | 2'805'017 m ³ | | |
| 1'000 litres d'eau potable sont facturés CHF. 0.80 | | | |

Pour d'autres informations

Administration communale, Secteur eau potable, Jean-Marc Joye
Tél. 026 664 80 35, e-mail: jm.joye@estavayer.ch.



Changement du chef de Service

Service de l'environnement

Engagé le 1er janvier 2005 en qualité d'ingénieur de ville, **M. Danilo Perrenoud** nous a quitté au 31 mai 2017 pour de nouveaux défis professionnels. Durant ces 12 ans au service de la Commune d'Estavayer-le-Lac, il a participé à la réalisation de nombreux projets communaux dans le cadre de l'eau potable, des eaux usées et des infrastructures routières. Il a également intégré la Commune au programme « Cité de l'énergie ». Ses qualités et ses connaissances ont été grandement appréciées tant par ses supérieurs que par ses collaborateurs et collègues, ainsi que par ses interlocuteurs extérieurs. Le Conseil communal ainsi que tout le personnel communal lui souhaitent tout le meilleur dans ses nouvelles activités.

Il est remplacé au 1er juin 2017 par **M. Christophe Ducommun**. Âgé de 48 ans, il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil EPFL qu'il a complété par diverses formations continues. Il possède déjà une grande expérience de la fonction publique puisqu'il a occupé pendant 18 ans le poste de Chef des Services techniques de la Commune du Landeron avant de rejoindre, en 2015, le Service des Ponts et Chaussées de l'Etat de Fribourg en qualité de Chef de section de l'entretien des routes. Le Conseil communal ainsi que le personnel communal lui souhaitent la bienvenue et beaucoup de plaisir et de succès dans ses nouvelles fonctions.

DICASTÈRE DU TERRITOIRE

Révision des Plans d'aménagement locaux (PAL) et des Règlements communaux d'urbanisme (RCU)

Lors du Conseil général du 05 avril 2017, **M. Eric Chassot, vice-syndic et responsable du dicastère de l'aménagement du territoire** a présenté les projets en cours notamment, la révision en parallèle de six des huit PAL (plans d'aménagement locaux) et RCU (règlements communaux d'urbanisme) qui représentent un travail conséquent pour la Commune.

En effet, ces projets en sont à des stades différents. Nos services travaillent à un rythme soutenu et font le maximum pour faire avancer ces dossiers afin de ne pas prêter l'économie et les citoyens par des retards dans les procédures de permis de construire que pourraient induire ces dossiers en révision.

A cet effet, vous trouverez, sur notre site Internet, au chapitre du Conseil général, les communications que le Conseil communal apporte à chaque séance. Vous y trouverez une explication circonstanciée de la situation des projets en cours.

TRAVAUX EN COURS

Révisions générales pour tous

Bussy → fin d'enquête

Estavayer-le-Lac → prép. d'enquête

Font → dossier d'approbation

Morens → en suspens

Murist → approuvée

Rueyres-les-Prés → examen préalable

Vernay → dossier d'approbation

Vuissens → examen préalable



L'azimut fête ses 5 ans

Salle de spectacle gérée par "Culturazimut" à l'Avenue de la Gare à Estavayer-le-Lac

Depuis 5 ans, Estavayer-le-Lac ne compte plus une, mais deux salles dédiées à la culture ! Avec une capacité de 125 places assises et 200 debout, l'azimut propose des concerts, de l'humour, du théâtre, du cinéma et des conférences, tout ceci dans un cadre convivial et intimiste.

Inaugurée en 2012 par son parrain de renom Pierre Palmade, l'azimut est gérée par une équipe de bénévoles passionnés. Du haut de ses 10 demi-saisons, la salle s'est taillée une place de choix sur la scène culturelle romande et accueille un public fidèle venant de toujours plus loin.

Plusieurs associations ont collaboré pour permettre à la salle de voir le jour et continuent de la faire vivre grâce à des activités variées.

En plus des cours proposés par la Scène juniors, les associations organisent chaque saison des spectacles dédiés au jeune public : les enfants ont ainsi pu vivre leur premier concert rock avec The Wackids, s'initier à la musique classique et le théâtre avec Pierre et le Loup revu par Benjamin Cuhe, ou voir des chefs-d'œuvre du 7e art comme Jack et la mécanique du cœur de Mathias Malzieu et Stéphane Berla.

Et ça continue ! Le programme de la 10e demi-saison (septembre-décembre 2017) sortira tout bientôt et promet déjà de belles rencontres avec des artistes talentueux. Ce sera également l'occasion de déguster la bière L'Entracte, brassée spécialement pour l'azimut par la brasserie locale du Prévert.

Si vous souhaitez recevoir le programme (2x/an) ou la newsletter (1x/mois), louer la salle pour un événement privé ou obtenir plus d'information, n'hésitez pas à les contacter ! www.l-azimut.ch ou par mail info@l-azimut.ch.



L'Aire Libre répète et présente chaque année une pièce de théâtre, elle propose des cours et organise des spectacles d'humour.

L'Anecdote propose des concerts de jazz, chanson française, rock, pop et quelques coups de cœur hors des sentiers battus.

CINÉ 16 présente un cinéma d'ailleurs et un cinéma d'auteurs sortant des circuits habituels de programmation.

Conférence 360° propose des conférenciers ayant vécu des expériences parfois hors du commun.

Megaphone offre la possibilité à de jeunes formations de se produire sur scène et d'enregistrer un premier concert live.

La Scène juniors répète et présente chaque année des pièces de théâtre. Elle organise des cours et ateliers de théâtre pour les enfants.

L'azimut en chiffres

- 5 ans d'existence
- 6 associations membres
- 125 places assises
- 200 places debout
- 50 événements publics/an
- 262 événements
- 10'000 spectateurs
- 60 bénévoles

Horaire 2017 Le p'tit train d'Estavayer-le-Lac

Cet horaire est à titre indicatif

| Gare: trains d'YVE lundi au vendr. :h22 | départ | juillet+août | | | | | | LNM jeudi au sam (16) 30 juin au 2 sept |
|---|----------------|----------------------------|---------|---------|----------------------------|------------|---------|---|
| | | 10h22 | 11h22 | 13h22 | 14h22 | 15h22 | 16h22 | |
| Sacré Cœur | arrêts facult. | (10h25) | (11h25) | (13h25) | (14h25) | (15h25) | (16h25) | 17h22 course suppl. (17h25) |
| Hôtel Rive Sud /OT | arrêts | 10h30 | 11h30 | 13h30 | 14h30 | 15h30 | 16h30 | (17h30) |
| Musée | arrêts facult. | (10h35) | (11h35) | (13h35) | (14h35) | (15h35) | (16h35) | (17h35) |
| Château / Pl. de Chenaux | arrêts | 10h40 | 11h40 | 13h40 | 14h40 | 15h40 | 16h40 | (17h40) |
| Place de Moudon | * | 10h45 | 11h45 | 13h45 | 14h45 | 15h45 | 16h45 | (17h45) |
| Port - D ébarcadère | * | 10h50 - 55 | 11h55 | 13h55 | 14h55 | 16h00 - 05 | 16h55 | (17h55) |
| lieu de dépt. destination | | Yve - NEU // Neu- YVE | | | Neu- YVE // Yve- NEU | | | Neu/NEU |
| arriv. départs des bat. | | 10:50/10:55 // 10:45/11:00 | | | 16:05/16:10 // 16:00/16:15 | | | 19h55/20h00 |
| Nouvelle Plage | ** | 11h00 | 12h00 | 14h00 | 15h00 | 16h05 - 10 | 17h00 | 18h00 |
| Plage Lacustres | * | 11h10 | 12h10 | 14h10 | 15h10 | (15h55) | 17h10 | (18h10) |
| Gare CFF | arrêts | 11h18 | 12h18 | 14h18 | 15h18 | 16h18 | 17h18 | (18h18) |

Les courses spéciales peuvent provoquer l'annulation pure et simple des courses ordinaires. Par mauvais temps, ou en cas de danger, le chauffeur peut décider de ne pas faire circuler le P'tit Train. En dessous de 13°C, le P'tit Train ne circule normalement pas (décision du chauffeur). En cas de panne du P'tit Train, le chauffeur met les affiches aux arrêts sur "P'TIT TRAIN HORS SERVICE". Lors d'un problème, le chauffeur avise pendant les heures de travail l'Office du Tourisme.

Bateaux LNM: du 22 mai au 24 sept 2017
Pas de bateau le lundi à Estavayer-le-Lac !!
Trsp gratuit des vélos / nombre limité / attent. aux (4) et (16)
Enfants moins de 16 ans accompagnés, gratuits les samedis

| | | | |
|---------------------|--|------------------------------|---------------|
| Avril, > vend. 14 : | sam+dim après-midi: si beau temps | P'tit Train (si en service): | 079 274 18 22 |
| Mai : | samedi et dimanche: tout le jour | Office du Tourisme: | 026 862 86 80 |
| Jun et sept : | lundi au vendredi: après-midi | Admin. Communale: | 026 864 80 00 |
| | samedi et dimanche: tout le jour | LNM, Neuchâtel: | 032 729 96 00 |
| juillet + août : | tout le jour, 7/7 | | |
| | 10.22, 11.22, 13.22 -> 16.22, sur dem. 17.22 | | |
| Oct., < dim 15 : | sam+dim après-midi: si beau temps | | |

| | |
|---|------------------|
| Tarifs: | |
| Enfants de moins de 4 ans | gratuits |
| AVS / AI et enfants de moins de 16 ans | CHF 3.- |
| Dés 16 ans | CHF 6.- |
| Abo annuel AVS / enfants de 4 à 16ans | CHF 15.- |
| Abo annuel adultes // familles: + 3 enf. | CHF 30.- // 50.- |
| FriPass le Pass sera scanné | gratuits |
| UFT: cartes hôtes/bracel. adultes: 3.- / enfants:gratuits | |



Voyagez malin !

Cartes journalières CFF et navigation LNM

Cartes en vente à l'Office du Tourisme

Des cartes journalières CFF à tarifs préférentiels sont au prix de CHF 48.- pour les personnes domiciliées sur la Commune et CHF 53.- pour les personnes de l'extérieur.

Des billets pour les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne sont au prix CHF 15.- par pers. pour 1 lac, CHF 25.- par pers. pour 2 ou 3 lacs et CHF 99.-/jour pour une famille.

Publibike

Cartes en vente à l'Office du Tourisme

Que ce soit à la force du mollet ou avec assistance électrique, vous trouverez des vélos en libre-service. Ils vous permettront de découvrir la région de Cheyres à Morat en empruntant les itinéraires sans circulation balisés par SuisseMobile.

Les cartes journalières sont en vente au prix de CHF 10.-

+ d'info sur le site www.publibike.ch

Bon à savoir : les vélos sont transportés gratuitement sur les bateaux de la LNM.

Co-voiturage

Le site de co-voiturage a été développé par l'Association des Communes fribourgeoises, en partenariat avec le Groupe E SA et les Transports publics fribourgeois (TPF).

Une plate-forme a été mise en place et s'adresse à toute personne souhaitant profiter du déplacement d'une autre personne vers une destination ou une direction commune. Il s'adresse aussi à toute personne souhaitant offrir une place dans sa voiture pour un trajet qu'il effectue.

Des places de parc réservées pour le co-voiturage sont à disposition sur le parking Amarante.

Toutes les infos se trouvent sur le site www.frimobility.ch.



Bénichon de Montreux

Nos Amis Fribourgeois de Montreux et environs célèbreront **les 26 et 27 août prochains la «Bénichon de Montreux»**, offrant aux visiteurs une fête sous l'égide de la joie de vivre et de l'amitié. A cette occasion, la Commune d'Estavayer aura le plaisir d'y participer en tant qu'**hôte d'honneur**.

Présence d'artisans de la Commune le samedi. Recueillement le dimanche matin à **10h00 lors de la Messe chantée par le Chœur Mixte St-Laurent** sous le Marché couvert, spécialités gastronomiques fribourgeoises, musique folklorique, groupe de danse et **le Concert de l'Harmonie La Persévérance** permettront à chacun et chacune de savourer de chaleureux instants.

Toute la population de la Commune d'Estavayer est cordialement invitée à participer à cette manifestation et à venir manger une assiette de jambon, meringue double crème, boissons et café au prix préférentiel de CHF 25.-.

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

Le site Internet www.estavayer.ch est accessible sur ordinateur et avec une version adaptée pour smartphone. Il contient de nombreuses informations utiles pour les citoyens et les tiers.

PAGE FACEBOOK

Rejoignez-nous sur notre page Facebook Commune d'Estavayer. Des messages y sont régulièrement publiés (informations, photos, articles de journaux, etc.).



Manifestations

de juillet à fin septembre

Selon info. reçues officiellement au 12 juin 2017

| | | |
|---------------------------|---|---------------------------------|
| du 30 juin au 2 juillet | Jetcross | Place Nova Friburgo |
| 1er juillet | Marché artisanal | Murist |
| 8 juillet | Tournoi de pétanque | Murist |
| 8, 9 juillet | Champ. Suisse pétanque | Rte de la Plage |
| 9 juillet | Trikids | Rte de la Plage |
| 9,10 et 11 juillet | Cinéma Sud Helvetas | Place de Moudon |
| 13, 14 et 15 juillet | 40e ann. Ciné-Vidéo Club | Place de Moudon |
| 15 juillet | Tournoi de pétanque | Forel |
| 20, 21 et 22 juillet | Swing in the Wind | Vieille Ville |
| du 18 au 23 juillet | 150 ans correction des eaux du lac | Rte de la Plage |
| du 28 juillet au 1er août | Estivale Open Air | Place Nova Friburgo |
| 29 juillet | Grand marché staviacois | Vieille Ville |
| 31 juillet | Fête nationale dans les villages fusionnés | Font et Vuissens |
| 1er août | Fête nationale (Estivale) | Place Nova Friburgo |
| 1er août | Fête nationale dans les villages fusionnés | Bussy, Murist, Rueyres, Vernay |
| 5 et 6 août | 12 heures lacustres | Plage communale |
| 11, 12 et 13 août | Brocante | Vieille Ville |
| 12 août | Fête du Port | Port de batellerie |
| 13 août | La St-Laurent | Place Nova Friburgo |
| 25, 26 et 27 août | Bénichon | Pl. Nova Friburgo et Ville |
| 27 août | Artephile | Vieille Ville |
| 02 septembre | P'tite Bénichon | Vuissens |
| 02 septembre | Celtic spirit - concerts | Vieille Ville |
| du 7 au 11 septembre | Bénichon des Campagnes | Font, Bussy, Murist, Forel |
| 14, 15 et 16 septembre | Taverne des poètes | Porte des Dominicaines |
| 16 septembre | Grenouille-Toi | Vieille Ville |
| 18, 19, 20 et 21 sept. | Cirque GO | Pré du concours hippique |
| 22, 23 et 24 sept. | Fête médiévale | Château de Chenaux |
| 23 et 24 septembre | Recrotzon des Campagnes | Bussy, Murist, Rueyres et Forel |
| 29, 30 sept. et 1er oct. | Champ. Suisse Dolphin | Port de Batellerie |
| 30 septembre | Bal des Pèdzes | Bussy |

IMPRESSUM

Textes: Commune d'Estavayer • Réalisation graphique: Anne Meyer Loetscher, graphiste à Estavayer • Impression: Centre d'impression de la Broye • Diffusion: 5'000 exemplaires en tous ménages, 4 éditions/an